

1.8 - ENTREPRENEUR EN INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS PÉTROLIERS

OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant ou de répondante pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

1.8 Entrepreneur en installation d'équipements pétroliers

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui concernent les installations destinées à utiliser, à entreposer ou à distribuer un ou des produits pétroliers ainsi que les travaux de construction similaires ou connexes.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 3 h
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Format de l'examen : questions à choix multiples
- Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant sont permis à l'examen.

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen de la sous-catégorie 1.8 – *Entrepreneur en installation d'équipements pétroliers* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes
- encadrement législatif, normatif et réglementaire
- plans, devis et estimation
- exécution et conformité des travaux.

PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour vous préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le **profil de compétences**. Celui-ci décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant ou de la répondante et pouvant être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences** et d'autres informations pertinentes sur notre site Web :

www.rbq.gouv.qc.ca/preparation-examens.

RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents. De plus, vous trouverez de l'information sur le site Web de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur ceux de divers organismes, dont les suivants : la Commission de la construction du Québec, le Registraire des entreprises du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec.

DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIEL FOURNI DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant ou de répondante en *exécution de travaux de construction*, il vous incombe de voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances au regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** légaux qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents/matériel	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1)	X	X
Code de construction du Québec – Chapitre VIII, Installation d'équipements pétroliers (RLRQ, c. B-1.1, r. 2)	X	X
Code de sécurité – Chapitre VI, Installation d'équipements pétroliers (RLRQ, c. B-1.1, r. 3)	X	X
CAN/CSA B-139 Série-19 – Code d'installation des appareils de combustion au mazout (2019)	X	X
Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires (RLRQ, c. B-1.1, r. 9)	X	
Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1)	X	
Code de sécurité pour les travaux de construction (RLRQ, c. S-2.1, r. 4)	X	
Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)	X	
Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, c. Q-2, r. 37)	X	
Loi sur les poids et mesures (L.R.C., 1985, ch. W-6)	X	
Règlement sur les poids et mesures (C.R.C., ch. 1605)	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

Plusieurs de ces documents sont disponibles pour consultation sur le site Web des Publications du Québec à l'adresse suivante :
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca.

Les textes des lois fédérales sont disponibles, pour consultation, sur le site Web du ministère de la Justice du Canada :
www.justice.gc.ca.

L'achat de ces documents est possible à partir du site Web du Groupe CSA : www.csa.ca

et du site Web des Underwriters Laboratories of Canada (ULC) : www.ulc.ca.

D'autres livres de référence peuvent vous aider lors de votre préparation.

Note : SEULS les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS :

Visitez le www.rbg.gouv.qc.ca pour consulter nos coordonnées et toute information liée à la passation de votre examen.

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils peuvent être modifiés sans préavis.